

## Donation simple à plusieurs enfants

Par **mariege**, le **30/07/2008** à **12:47**

Bonjour,  
J'aimerais savoir s'il est possible de faire une donation simple de biens immobiliers par des parents à plusieurs enfants? c'est à dire une donation en indivision?

Par **Kem**, le **30/07/2008** à **14:17**

A mon humble avis, oui, en précisant par acte quel part revient à quel enfant (en général c'est 1/3 si trois enfants etc. mais sait-on jamais, avec les familles recomposées)

Par **Camille**, le **30/07/2008** à **17:46**

Bonjour,  
Simple, simple... "biens immobiliers", il me semble qu'un notaire est de rigueur... qui dit "notaire"...

Image not found or type unknown

Par **Olivier**, le **31/07/2008** à **10:23**

qui dit donation dit Notaire de toute façon, ne serait-ce que pour assurer la sécurité juridique des parties... (en dehors des dons manuels de sommes d'argent bien sûr)

Pour le reste oui la donation simple en indivision à plusieurs enfants est tout à fait possible. Par contre si on a plusieurs enfants en présence je ferais systématiquement une donation partage en attribuant un tiers indivis à chaque enfant, afin de bénéficier du gel de la valeur du bien donné (eh oui l'immobilier a tendance à monter, même si la tendance commence à s'inverser...)